

PARTIE B – INVESTISSEMENTS EN CAPITAL

Investissements en capital

En 1999-2000, la province a mis en place de nouvelles conventions comptables fondées sur les normes établies par l'Institut canadien des comptables agréés pour les immobilisations matérielles. Selon ces normes, les dépenses en immobilisations matérielles doivent être amorties sur toute la durée de vie utile de ces actifs. Ce type d'amortissement permet d'affecter le coût des immobilisations aux périodes de service fournies; l'amortissement est inscrit comme dépense dans l'état des résultats.

Les immobilisations matérielles sont celles dont la durée de vie utile dépasse une année et qui sont acquises, construites ou aménagées et conservées à des fins d'utilisation, et non de revente. Les immobilisations matérielles dont la valeur est inférieure à la limite de capitalisation approuvée doivent être inscrites comme dépenses pendant l'année d'acquisition.

Éducation, Citoyenneté et Jeunesse

Dépenses par sous-poste	Dépenses réelles 2007-2008 milliers de \$	Prévisions 2007-2008		Écart pos. (nég.) milliers de \$	Note expl.
		ETP	milliers de \$		
B.6 Investissements en capital	328,2		395,0	(66,8)	1
Total du sous-poste	328,2		395,0	(66,8)	

1. La sous-utilisation des crédits est attribuable au coût d'un système de vidéoconférence, car certains des éléments inclus dans le budget ne satisfaisaient pas aux critères de capitalisation et ont donc été imputés à la Partie A – Dépenses de fonctionnement.

Renseignements financiers

Ministère de l'Éducation, de la Citoyenneté et de la Jeunesse

**État de rapprochement
(en milliers de \$)**

DÉTAILS	PRÉVISIONS 2007-2008
<p>Budget principal des dépenses 2007-2008</p> <p>Autorisations transférées des sources suivantes:</p> <p>- Crédits d'autorisation:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Augmentation générale des salaires • Achat d'immobilisations (amortissement et intérêts) 	<p align="center">\$1,301,718.2</p> <p align="right">11.1</p> <p align="right">17.8</p>
<p>Budget des dépenses 2007-2008</p>	<p align="center">\$1,301,747.1</p>

Éducation, Citoyenneté et Jeunesse Manitoba

Sommaire des dépenses

Pour l'exercice clos le 31 mars 2008, avec chiffres comparatifs de l'exercice précédent (en milliers de \$)

Prévisions 2007-2008	Affectation	Dép. réelles 2007-2008	Dép. réelles 2006-2007	Hausse (Baisse)	Note explicative
Éducation, Citoyenneté et Jeunesse (16)					
	16-1 Administration et finances				
42.1	(a) Traitement du ministre	42.1	30.3	11.8	
	(b) Soutien à la haute direction				
568.0	- Salaires et avantages sociaux	503.4	490.3	13.1	
114.6	- Autres dépenses	140.0	149.1	(9.1)	
	(c) Services des ressources humaines				
968.1	- Salaires et avantages sociaux	903.6	831.7	71.9	
163.1	- Autres dépenses	169.3	155.3	14.0	
	(d) Services financiers et administratifs				
868.7	- Salaires et avantages sociaux	743.3	742.7	0.6	
230.4	- Autres dépenses	208.0	187.0	21.0	
	(e) Services des systèmes informatiques et de la technologie				
908.1	- Salaires et avantages sociaux	989.5	932.4	57.1	
399.6	- Autres dépenses	385.7	404.2	(18.5)	
(570.0)	(f) Moins: Somme récupérable d'Enseignement postsecondaire et Alphabétisation	(570.0)	(570.0)	0.0	
3,692.7	Total 16-1	3,514.9	3,353.0	161.9	

Éducation, Citoyenneté et Jeunesse Manitoba

Sommaire des dépenses

Pour l'exercice clos le 31 mars 2008, avec chiffres comparatifs de l'exercice précédent (en milliers de \$)

Prévisions 2007-2008	Affectation	Dép. réelles 2007-2008	Dép. réelles 2006-2007	Hausse (Baisse)	Note explicative
	16-2 Programmes scolaires				
	(a) Administration de la Division				
293.3	- Salaires et avantages sociaux	292.4	271.1	21.3	
77.2	- Autres dépenses	69.7	73.6	(3.9)	
	(b) Manitoba School for the Deaf				
3,520.9	- Salaires et avantages sociaux	3,438.7	3,299.0	139.7	
585.2	- Autres dépenses	592.3	620.5	(28.2)	
	(c) Enseignement, programmes d'études et évaluation				
8,360.7	- Salaires et avantages sociaux	6,592.4	6,810.5	(218.1)	
6,477.4	- Autres dépenses	7,031.3	6,562.1	469.2	
262.8	- Aide	256.3	232.4	23.9	
	(d) Programmes et services de soutien aux élèves				
5,330.5	- Salaires et avantages sociaux	4,594.6	4,501.6	93.0	
2,463.4	- Autres dépenses	2,722.1	2,702.0	20.1	
167.8	- Aide	164.5	97.1	67.4	1
27,539.2	Total 16-2	25,754.3	25,169.9	584.4	

Éducation, Citoyenneté et Jeunesse Manitoba

Sommaire des dépenses

Pour l'exercice clos le 31 mars 2008, avec chiffres comparatifs de l'exercice précédent (en milliers de \$)

Prévisions 2007-2008	Affectation	Dép. réelles 2007-2008	Dép. réelles 2006-2007	Hausse (Baisse)	Note explicative
	16-3 Bureau de l'éducation française				
	(a) Administration de la Division				
174.1	- Salaires et avantages sociaux	171.0	163.1	7.9	
23.4	- Autres dépenses	58.7	46.1	12.6	
	(b) Développement et implantation des programmes				
1,398.9	- Salaires et avantages sociaux	874.9	960.6	(85.7)	
797.7	- Autres dépenses	1,002.1	670.8	331.3	
	(c) Services de soutien en éducation				
1,362.2	- Salaires et avantages sociaux	999.7	916.4	83.3	
381.0	- Autres dépenses	635.6	638.2	(2.6)	
	(d) Programmes de langues officielles et services administratifs				
914.3	- Salaires et avantages sociaux	902.3	751.2	151.1	
1,144.3	- Autres dépenses	1,014.1	803.7	210.4	
3,003.1	- Aide	2,216.5	2,517.0	(300.5)	
	(e) Direction des ressources éducatives françaises				
547.1	- Salaires et avantages sociaux	484.6	470.3	14.3	
372.4	- Autres dépenses	507.6	467.4	40.2	
10,118.5	Total 16-3	8,867.1	8,404.8	462.3	

Éducation, Citoyenneté et Jeunesse Manitoba

Sommaire des dépenses

Pour l'exercice clos le 31 mars 2008, avec chiffres comparatifs de l'exercice précédent (en milliers de \$)

Prévisions 2007-2008	Affectation	Dép. réelles 2007-2008	Dép. réelles 2006-2007	Hausse (Baisse)	Note explicative
	16-4 Crédits d'impôt en matière d'éducation et de taxes scolaires				
222,850.0	(a) Crédit d'impôt foncier du Manitoba en matière d'éducation	228,756.6	183,237.3	45,519.3	2
2,320.0	(b) Aide aux propriétaires et locataires de 55 ans et plus en matière de taxes scolaires	1,598.2	2,170.2	(572.0)	3
225,170.0	Total 16-4	230,354.8	185,407.5	44,947.3	

Éducation, Citoyenneté et Jeunesse Manitoba
Sommaire des dépenses

Pour l'exercice clos le 31 mars 2008, avec chiffres comparatifs de l'exercice précédent (en milliers de \$)

Prévisions 2007-2008	Affectation	Dép. réelles 2007-2008	Dép. réelles 2006-2007	Hausse (Baisse)	Note explicative
	16-5 Soutien aux écoles				
	(a) Finances des écoles				
1,004.7	- Salaires et avantages sociaux	935.4	889.2	46.2	
148.4	- Autres dépenses	335.0	180.0	155.0	4
2,690.3	- Évaluation foncière	2,690.3	2,594.8	95.5	
	(b) Services d'administration scolaire				
1,733.4	- Salaires et avantages sociaux	1,679.2	1,681.0	(1.8)	
545.7	- Autres dépenses	517.8	482.0	35.8	
	(c) Réseau informatique scolaire				
491.5	- Salaires et avantages sociaux	588.4	495.8	92.6	
198.6	- Autres dépenses	220.9	71.2	149.7	5
	(d) Direction générale de l'éducation des Autochtones				
619.0	- Salaires et avantages sociaux	533.0	469.6	63.4	
511.0	- Autres dépenses	482.8	339.0	143.8	
	(e) Recherche et planification				
873.8	- Salaires et avantages sociaux	692.2	705.2	(13.0)	
713.4	- Autres dépenses	622.7	435.1	187.6	
	(f) Subventions aux écoles				
827,295.2	- Subventions de fonctionnement	829,558.0	800,728.8	28,829.2	6
25,989.5	- Subventions générales de soutien	25,629.2	24,672.8	956.4	
3,465.4	(g) Autres subventions	3,517.7	3,395.9	121.8	
115,719.1	(h) Caisse de retraite des enseignants	116,957.6	126,100.9	(9,143.3)	7
(180.0)	(i) Moins: Somme récupérable d'Enseignement postsecondaire et Alphabétisation	(180.0)	(180.0)	0.0	
981,819.0	Total 16-5	984,780.2	963,061.3	21,718.9	

Éducation, Citoyenneté et Jeunesse Manitoba

Sommaire des dépenses

Pour l'exercice clos le 31 mars 2008, avec chiffres comparatifs de l'exercice précédent (en milliers de \$)

Prévisions 2007-2008	Affectation	Dép. réelles 2007-2008	Dép. réelles 2006-2007	Hausse (Baisse)	Note explicative
	16-6 Jeunesse Manitoba				
1,855.5	(a) Salaires et avantages sociaux	2,008.5	1,830.9	177.6	
591.9	(b) Autres dépenses	572.1	530.9	41.2	
1,881.9	(c) Développement professionnel et leadership	1,711.2	1,209.0	502.2	8
5,835.7	(d) Partenariats jeunesse et collectivité	5,591.6	5,624.0	(32.4)	
334.0	(e) Partenaires pour des carrières	290.5	294.9	(4.4)	
(200.0)	(f) Moins: Somme récupérable d'Affaires indiennes et du Nord	(200.0)	(200.0)	0.0	
(4,162.5)	(g) Moins: Somme récupérable des initiatives de développement économique rural et urbain	(3,958.0)	(3,972.4)	14.4	
6,136.5	Total 16-6	6,015.9	5,317.3	698.6	

Éducation, Citoyenneté et Jeunesse Manitoba**Sommaire des dépenses**

Pour l'exercice clos le 31 mars 2008, avec chiffres comparatifs de l'exercice précédent (en milliers de \$)

Prévisions 2007-2008	Affectation	Dép. réelles 2007-2008	Dép. réelles 2006-2007	Hausse (Baisse)	Note explicative
46,807.6	16-7 Financement des immobilisations	62,349.5	75,192.2	(12,842.7)	9
46,807.6	Total 16-7	62,349.5	75,192.2	(12,842.7)	

Éducation, Citoyenneté et Jeunesse Manitoba

Sommaire des dépenses

Pour l'exercice clos le 31 mars 2008, avec chiffres comparatifs de l'exercice précédent (en milliers de \$)

Prévisions 2007-2008	Affectation	Dép. réelles 2007-2008	Dép. réelles 2006-2007	Hausse (Baisse)	Note explicative
	16-8 Coûts liés aux immobilisations				
	(a) Services de bureautique				
117.7	- Amortissement - Transition	117.6	117.6	0.0	
185.7	- Permis d'utilisation de logiciels	185.7	185.0	0.7	
140.3	(b) Amortissement	132.4	131.7	0.7	
19.9	(c) Intérêts	11.3	10.4	0.9	
463.6	Total 16-8	447.0	444.7	2.3	
1,301,747.1	Total - Éducation, Citoyenneté et Jeunesse	1,322,083.7	1,266,350.7	55,733.0	

Éducation, Citoyenneté et Jeunesse Manitoba

Sommaire des dépenses

Pour l'exercice clos le 31 mars 2008 avec chiffres comparatifs de l'exercice précédent (en milliers de \$)

Note explicative :

1. La hausse des dépenses vient principalement de nouvelles subventions versées à la Manitoba Association of School Trustees et à Youth Speak (autrefois Teen Touch) et Teen Talk en 2007-2008.
2. La hausse des dépenses est liée à une augmentation approuvée du montant du crédit d'impôt foncier de base, qui est passé de 400 \$ à 525 \$ pour l'année d'imposition 2007, et à un ajustement fait en 2007-2008 pour les demandes de remboursement présentées dans les déclarations de revenus de janvier à mars 2007. Elle est partiellement contrebalancée par un ajustement pour une année antérieure.
3. La baisse des dépenses reflète une augmentation plus forte que prévu du revenu moyen des pensionnés et des personnes de 55 ans et plus, qui a réduit le nombre d'ayants-droit à ce crédit, et une diminution du montant requis pour les remboursements aux locataires en raison d'une diminution du nombre de demandes en 2007-2008.
4. La hausse des dépenses vient principalement de l'évaluation foncière des biens-fonds des divisions scolaires, exigée dans le cadre de l'initiative de budget sommaire approuvée en 2006-2007, mais qui n'a été terminée qu'au cours de l'exercice 2007-2008. Elle est partiellement contrebalancée par une subvention ponctuelle versée en 2006-2007 au programme Contribuer à la réussite des élèves à l'aide des parents autochtones.
5. La hausse des dépenses reflète les coûts plus élevés des ententes d'entretien des logiciels et du matériel en 2007-2008 et d'autres écarts de moindre importance.
6. La hausse reflète principalement l'augmentation comprise dans l'annonce du financement des écoles pour 2007-2008, le financement accru des écoles indépendantes à cause de l'augmentation des taux, le versement de nouvelles subventions à la division scolaire Brandon pour les années intermédiaires et les coûts d'occupation, à la division Kelsey, à la division Winnipeg pour la petite enfance, à la division Prairie Rose pour un coordonnateur, à la division Louis Riel pour les élèves affectés par la guerre et à une subvention pour nouvelles écoles. L'écart reflète également un financement accru pour les programmes existants suivants : les projets pilotes communautaires, les subventions d'intérêt commun à la division scolaire Frontier, les projets de démonstration de technologies, le Winnipeg Technical College, la subvention de fonctionnement à la division Frontier, les programmes en établissement, les soins infirmiers, le coordonnateur de l'enseignement technique de Red River Valley et les besoins spéciaux. La hausse est partiellement contrebalancée par le financement accru versé à Making Education Work en 2006-2007, la fin de la subvention au pipeline de Swan River, et la diminution de la subvention spéciale à la Division scolaire franco-manitobaine (DSFM) et du revenu spécial à la division scolaire Whiteshell en 2007-2008.
7. La baisse des dépenses vient du changement du financement de la Caisse de retraite des enseignants. En 2006-2007, le financement de la Caisse reflétait le montant versé par la province pour les prestations de retraite réelles payées aux enseignants retraités. En 2007-2008, le financement de la province a couvert la quote-part de l'employeur des cotisations versées au titre des services rendus au cours de l'exercice et le coût des intérêts associés aux obligations de la province pour la Caisse.

Éducation, Citoyenneté et Jeunesse Manitoba
Sommaire des dépenses

Pour l'exercice clos le 31 mars 2008 avec chiffres comparatifs de l'exercice précédent (en milliers de \$)

8. La hausse des dépenses reflète une activité accrue en 2007-2008 dans les programmes suivants : Objectif carrière, Jeunes bâtisseurs, le développement professionnel et les bourses de leadership.
9. La baisse des dépenses reflète un changement apporté en 2007-2008 à la comptabilité du service de la dette en débentures, la valeur nominale des débentures émises ayant été inscrite comme subventions d'équipement aux divisions scolaires jusqu'à la fin de l'exercice 2006-2007. Cette méthode comptable a cessé d'être utilisée en 2007-2008, et le remboursement réel du principal de la dette en débentures est maintenant inscrit. La baisse des dépenses est partiellement contrebalancée par d'autres subventions d'équipement versées plus tôt en 2007-2008.

Éducation, Citoyenneté et Jeunesse Manitoba
Sommaire des recettes

Pour l'exercice clos le 31 mars 2008 avec chiffres comparatifs de l'exercice précédent (en milliers de \$)

Ch. réels 2006-2007	Ch. réels 2007-2008	Hausse (Baisse)	Source	Ch. réels 2007-2008	Prévisions 2007-2008	Écart	Note expl.
TAXES							
0,0	0,0	0,0	Total	0,0	0,0	0,0	
AUTRES RECETTES							
572,8	681,0	108,2	Droits de scolarité	681,0	627,4	53,6	1
323,0	324,3	1,3	Divers	324,3	325,6	(1,3)	
895,8	1 005,3	109,5	Total	1 005,3	953,0	52,3	
GOUVERNEMENT DU CANADA							
1 100,8	1 005,2	(95,6)	Projet pilote de la Fondation des bourses du millénaire	1 005,2	1 242,2	(237,0)	2
89,8	89,8	0,0	Ententes sur le marché du travail visant les personnes handi	89,8	100,0	(10,2)	
10 925,2	10 297,1	(628,1)	Éducation dans la langue de la minorité et enseignement de la langue seconde	10 297,1	11 170,3	(873,2)	3
12 115,8	11 392,1	(723,7)	Total	11 392,1	12 512,5	(1 120,4)	
13 011,6	12 397,4	(614,2)	Total - Éducation, Citoyenneté et Jeunesse	12 397,4	13 465,5	(1 068,1)	

Éducation, Citoyenneté et Jeunesse Manitoba

Sommaire des recettes

Pour l'exercice clos le 31 mars 2008 avec chiffres comparatifs de l'exercice précédent (en milliers de \$)

Note explicative :

- Droits de scolarité:** 108,2 \$ de plus qu'en 2006-2007

La hausse vient des droits d'inscription établis pour 2007-2008 lors de la renégociation d'un protocole d'entente avec les écoles d'outre-mer qui offrent le programme d'études manitobain et à l'ajout de trois nouvelles écoles outre-mer. La hausse est aussi liée à l'Option d'études indépendantes et reflète l'ajout de nouveaux cours en 2007-2008.
- Projets pilotes de la Fondation canadienne des bourses du millénaire :** 95,6 \$ de moins qu'en 2006-2007
237,0 \$ de moins que prévu pour 2007-2008

La diminution vient d'une baisse d'activité dans les projets pilotes Un avenir à découvrir et Making Education Work.

La diminution vient d'une baisse d'activité dans le projet Un avenir à découvrir, qui a entraîné une baisse des dépenses de fonctionnement et des coûts salariaux du projet. La diminution vient aussi du projet pilote Making Education Work et résulte d'un retard dans les dépenses que l'on s'attend à engager dans le projet dans les années futures.
- Éducation dans la langue de la minorité et enseignement de la langue seconde :** 628,1 \$ de moins qu'en 2006-2007
873,2 \$ de moins que prévu pour 2007-2008

La baisse vient principalement des projets spéciaux et est attribuable au report d'une partie des recettes (30 %) en 2007-2008 pour que le financement corresponde à la bonne année scolaire (aucun report n'avait été fait en 2006-2007); la baisse est aussi liée à la Division scolaire franco-manitobaine et vient d'une diminution du financement des projets complémentaires en 2007-2008.

La baisse vient principalement des projets spéciaux et est attribuable au report d'une partie des recettes (30 %) pour que le financement corresponde à la bonne année scolaire, à un financement fédéral moindre que prévu pour la Division scolaire franco-manitobaine au titre des projets complémentaires et au report des recettes de TFO (télévision éducative française de l'Ontario) à cause de retards dans la mise en œuvre du projet.

Éducation, Citoyenneté et Jeunesse Manitoba

Sommaire des dépenses et de l'effectif des cinq dernières années par poste principal

Pour les exercices terminés entre le 31 mars 2003 et le 31 mars 2008

Poste principal	2003-2004		2004-2005		2005-2006		2006-2007		2007-2008	
	ETP	milliers de \$	ETP	milliers de \$	ETP	milliers de \$	ETP	milliers de \$	ETP	milliers de \$
16-1 Administration et finances	52.00	4,673.5	49.00	4,746.2	40.50	3,340.6	39.50	3,353.0	40.50	3,514.9
16-2 Programmes scolaires	273.39	24,794.3	264.39	24,237.6	257.39	24,572.6	257.39	25,169.9	257.39	25,754.3
16-3 Bureau de l'éducation française	68.00	8,081.0	63.00	7,791.9	61.00	8,572.5	61.00	8,404.8	61.00	8,867.1
16-4 Crédits d'impôt en matière d'éducation et de taxes scolaires		180,602.8		187,969.2		183,518.3		185,407.5		230,354.8
16-5 Soutien aux écoles	66.00	837,914.7	68.00	844,123.3	62.50	907,322.9	64.50	963,061.3	64.50	984,780.2
16-6 Jeunesse Manitoba	120.73	5,273.1	118.73	5,168.8	118.73	5,138.5	118.73	5,317.3	119.73	6,015.9
Total partiel	580.12	1,061,339.4	563.12	1,074,037.0	540.12	1,132,465.4	541.12	1,190,713.8	543.12	1,259,287.2
16-7 Financement des immobilisations		28,057.6		54,594.2		44,967.8		75,192.2		62,349.5
16-8 Coûts liés aux immobilisations		510.2		503.6		463.2		444.7		447.0
Total - Éducation, Citoyenneté et Jeunesse	580.12	1,089,907.2	563.12	1,129,134.8	540.12	1,177,896.4	541.12	1,266,350.7	543.12	1,322,083.7

* Les dépenses réelles des années passées ont été ajustées pour refléter le transfert de programmes entre ministères et faciliter ainsi les comparaisons d'une année à l'autre.

Rapport de rendement

La section suivante donne de l'information sur les mesures de rendement clés du Ministère pour l'exercice annuel 2007 – 2008. C'est la troisième fois où tous les ministères du Manitoba ont consacré une section aux mesures de rendement standardisées dans leurs rapports annuels.

Les indicateurs de rendement dans les rapports annuels des ministères ont pour objectif de compléter les résultats financiers et de fournir aux Manitobains des renseignements valables et utiles sur les activités du gouvernement et leur impact sur la province et sur les citoyens.

Pour en savoir plus sur la communication de l'information sur le rendement et le gouvernement du Manitoba, visitez www.manitoba.ca/performance.

Nous accordons beaucoup d'importance à vos commentaires sur la mesure de la performance. Vous pouvez nous les envoyer, ainsi que toute question, à mbperformance@gov.mb.ca.

Que mesurons-nous et avec quel indicateur? (A)	Pourquoi est-il important de mesurer? (B)	Quel est notre point de départ (points de référence)? (C)	Quel est le résultat de 2007 – 2008 (année en cours) ou quelles sont les données disponibles les plus récentes?(D)	Quelle est la tendance avec le temps?(E)	Commentaires / mesures récentes / liens (F)
1. <u>Apprentissage global des élèves</u> : en mesurant le taux d'obtention du diplôme d'études secondaires qui indique combien d'élèves terminent la 12 ^e année. ¹	Le taux d'obtention du diplôme est l'indicateur le plus couramment associé à la réussite scolaire. Il représente la fin des études.	Pour l'année scolaire se terminant au mois de juin 2001, le taux d'obtention du diplôme était de 72,4 % (écoles publiques et écoles indépendantes subventionnées). De plus, 639 apprenants adultes avaient obtenu le diplôme d'études secondaires ou le diplôme d'études	Pour l'année scolaire qui s'est terminée en juin 2007, le taux d'obtention du diplôme était de 74,6 % (écoles publiques et écoles indépendantes subventionnées). De plus, 1 260 apprenants adultes avaient obtenu le diplôme d'études secondaires ou le diplôme d'études	On a observé une augmentation générale de cet indicateur au cours des dernières années.	Le Ministère concentre ses efforts sur les groupes qui ont de la difficulté à obtenir leur diplôme, en particulier les élèves issus de collectivités défavorisées sur le plan socioéconomique.

¹ Le taux d'obtention du diplôme d'études secondaires au Manitoba est calculé selon la même méthode utilisée en Nouvelle-Écosse et en Ontario (Nombre de diplômés de la 12^e année divisé par le nombre d'inscriptions de la 9^e année d'il y a quatre ans). Alors que certaines provinces utilisent la même méthode mais avec le nombre d'inscriptions de 8^e ou de 10^e année de l'année précédente, le reste des provinces utilise une même méthode de calcul de taux que le Manitoba qui divise le nombre de diplômés soit par le nombre d'inscriptions de la 12^e année de la même année scolaire, soit par la population d'un groupe spécifique à certains âges.

Remarque : Au respect de la façon dont la majorité des provinces donne le taux d'obtention du diplôme d'études secondaires, les apprenants adultes n'ont pas été pris en compte dans le calcul.

Que mesurons-nous et avec quel indicateur? (A)	Pourquoi est-il important de mesurer? (B)	Quel est notre point de départ (points de référence)? (C)	Quel est le résultat de 2007 – 2008 (année en cours) ou quelles sont les données disponibles les plus récentes?(D)	Quelle est la tendance avec le temps?(E)	Commentaires / mesures récentes / liens (F)
		secondaires pour étudiant adulte.	secondaires pour étudiant adulte.		
2. <u>Apprentissage des élèves tel qu'il est présenté pour les élèves des régions d'évaluation nationales et internationales en</u> : en mesurant les résultats du Programme pancanadien (PCAP) – le PCAP était précédé par le Programme d'indicateurs de rendement scolaire (PIRS) – et le Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA).	Le Ministère participe à des évaluations nationales et internationales pour comparer le rendement des élèves du Manitoba et celui des élèves d'autres régions.	PIRS 1998, élèves âgés de 13 ans, Lecture (principal domaine) : le Manitoba s'est classé 10 ^e avec 73,3 % de ses élèves (des deux langues) qui ont atteint le niveau «escompté» contre 78,0 % pour le Canada (des deux langues). PISA 2003, élèves âgés de 15 ans, Sciences (domaine secondaire, donc moins d'élèves, moins de matière couverte, moins d'analyse que si c'était un domaine principal) : le Canada s'est classé 11 ^e sur les 40 pays participants et le Manitoba (dans les deux langues) s'est classé 6 ^e au Canada.	PCAP 2007, élèves âgés de 13 ans, Lecture (principal domaine) : le Manitoba s'est classé 6 ^e avec 85 % de ses élèves (des deux langues) qui ont atteint le niveau «escompté» contre 88 % pour le Canada (des deux langues). PISA 2006, élèves âgés de 15 ans, Sciences (principal domaine) : le Canada (dans les deux langues) s'est classé 3 ^e au classement général sur les 57 pays participants et le Manitoba (dans les deux langues) s'est classé 6 ^e au Canada.	La tendance générale est stable avec les élèves du Manitoba qui réalisent des résultats proches de la moyenne obtenue par les élèves des régions canadiennes dans les évaluations nationales et internationales alors que les élèves canadiens et les élèves manitobains obtiennent des résultats supérieurs à la moyenne dans les évaluations internationales.	Le Ministère travaille avec les divisions scolaires et les intervenants pour mieux interpréter et utiliser les données de l'évaluation dans l'élaboration des directives.
3. <u>Bonne préparation de la main-d'œuvre qualifiée</u> : en mesurant le nombre d'inscriptions dans les programmes et les	Considérant le besoin en études supérieures dans une économie planétaire axée sur le savoir, les inscriptions dans les domaines de	Inscriptions collégiales de 1999-2000 : Temps plein 10 452 Temps partiel 597 Total.....11 049	Inscriptions collégiales de 2006-2007 ² : Temps plein 13 251 Temps partiel 1 961 Total 15 212	Les inscriptions collégiales ont augmenté entre 1999 – 2000 et 2006 – 2007 et en une année, elles ont affiché une augmentation de	La sensibilisation croissante du public aux perspectives de carrière et un accès plus homogène aux formations appropriées contribueront à maintenir cette tendance

² Ces données comprennent les étudiants inscrits dans les programmes ordinaires qui étudient à temps plein dans un centre régional ou dans un programme d'apprentissage. Elles ne comprennent pas l'éducation permanente, l'enseignement à distance et la formation sur la passation des marchés.

Que mesurons-nous et avec quel indicateur? (A)	Pourquoi est-il important de mesurer? (B)	Quel est notre point de départ (points de référence)? (C)	Quel est le résultat de 2007 – 2008 (année en cours) ou quelles sont les données disponibles les plus récentes?(D)	Quelle est la tendance avec le temps?(E)	Commentaires / mesures récentes / liens (F)
collèges des techniques et des métiers (formation de la main-d'œuvre qualifiée).	formation des travailleurs qualifiés constituent un indicateur important de l'efficacité du système d'éducation de base.	Inscriptions à l'option Métiers au secondaire en 1999-2000 : 134 élèves	Inscriptions à l'option Métiers au secondaire en 2007-2008 : 700 élèves	<p>3,4 % de 2005 – 2006 à 2006 – 2007 (soit 3,2 % pour les inscriptions à temps plein et 5,0 % pour les inscriptions à temps partiel).</p> <p>Les inscriptions à l'option Métiers au secondaire ont connu une augmentation de 422 % au cours des quatre dernières années.</p> <p>Dans l'enseignement technique et professionnel, au cours des trois dernières années, les inscriptions ont connu une augmentation de 22 % dans les cours de mécanique lourde et industrielle (y compris une gamme de programmes de formation professionnelle) de 2003 - 2004 à 2006 - 2007, et ont affiché en une année une augmentation de 7,5 %.</p>	<p>dans la participation à l'enseignement technique et professionnel.</p> <p>La dotation de la Direction de l'apprentissage en personnel spécialisé a augmenté.</p> <p>L'initiative en matière d'enseignement technique et professionnel va continuer de faire de la sensibilisation pour les métiers, de veiller à l'actualisation et à la pertinence des programmes et de développer les voies d'accès homogène à la formation.</p>
4. <u>Bonne préparation aux études universitaires</u> : en évaluant les nombres successifs des élèves des établissements secondaires du	Considérant le besoin en études supérieures dans une économie planétaire axée sur le savoir, les inscriptions dans les universités constituent un	En 2001, 4 041 ou 34,0 % de tous les diplômés des écoles secondaires du Manitoba sont entrés à l'université au Manitoba.	En 2007, 4 471 ou 35,8 % de tous les diplômés des écoles secondaires du Manitoba sont entrés à l'université au Manitoba.	Les données statistiques de six ans montrent une tendance à la hausse.	Les efforts déployés par le Manitoba pour augmenter l'effectif des établissements d'enseignement postsecondaire à tous les niveaux produit de bons résultats.

Que mesurons-nous et avec quel indicateur? (A)	Pourquoi est-il important de mesurer? (B)	Quel est notre point de départ (points de référence)? (C)	Quel est le résultat de 2007 – 2008 (année en cours) ou quelles sont les données disponibles les plus récentes?(D)	Quelle est la tendance avec le temps?(E)	Commentaires / mesures récentes / liens (F)
Manitoba qui entrent dans les universités manitobaines.	indicateur important de l'efficacité du système d'éducation de base.				

La Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public (protection des divulgateurs d'actes répréhensibles)

La *Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public (protection des divulgateurs d'actes répréhensibles)* est entrée en vigueur en avril 2007. Cette loi prévoit une démarche claire à suivre par les employés lorsqu'ils veulent communiquer leurs inquiétudes concernant certains actes répréhensibles graves commis dans la fonction publique, et protège également les divulgateurs contre les représailles. La *Loi* vient s'ajouter à d'autres mesures de protection déjà en place en vertu d'autres lois ainsi qu'aux droits issus d'une négociation collective, de politiques, de pratiques ou de processus en vigueur dans la fonction publique du Manitoba.

Les actes suivants sont considérés comme répréhensibles en vertu de la *Loi* : infractions aux lois fédérales ou provinciales; actions ou omissions causant un risque pour la sécurité ou la santé du public ou pour l'environnement; cas graves de mauvaise gestion ou le fait de sciemment ordonner ou conseiller à une personne de commettre un acte répréhensible. La *Loi* n'a pas pour objet de traiter des questions courantes de fonctionnement ou d'administration.

Une divulgation faite de bonne foi, conformément à la *Loi*, par un employé qui a des motifs raisonnables de croire qu'un acte répréhensible a été commis ou est sur le point de l'être, est considérée une divulgation en vertu de la *Loi*, peu importe si l'objet de la divulgation constitue un acte répréhensible. Toutes les divulgations font l'objet d'un examen attentif et approfondi en vue de déterminer si des mesures s'imposent en vertu de la *Loi*, et elles doivent être signalées dans le rapport annuel du ministère, conformément à l'article 18 de la *Loi*.

Vous trouverez ci-dessous un compte rendu des divulgations reçues par Éducation, Citoyenneté et Jeunesse Manitoba et Bureau de manuel de Manitoba pour l'exercice 2007-2008:

Renseignements exigés annuellement (selon l'art. 18 de la <i>Loi</i>)	Exercice 2007 - 2008
<p>Le nombre de divulgations reçues et le nombre de divulgations auxquelles il a été donné suite et auxquelles il n'a pas été donné suite.</p> <p><i>Alinéa 18(2)a)</i></p>	<p>_1_ divulgation(s) (a été / ont été) reçue(s). (Remarque – Veuillez inclure les divulgations transférées d'un autre ministère.)</p> <p>_0_ divulgation(s) (à laquelle / auxquelles) il a été donné suite.</p>
<p>Le nombre d'enquêtes ouvertes à la suite d'une divulgation.</p> <p><i>Alinéa 18(2)b)</i></p>	<p>NÉANT</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une enquête n'a pas été nécessaire puisque le sujet de la divulgation ne tombait pas sous le coup de la <i>Loi</i>.
<p>Dans le cas où, par suite d'une enquête, il est conclu qu'un acte répréhensible a été commis, la description de l'acte en question ainsi que les recommandations faites ou les mesures correctives prises relativement à cet acte, ou les motifs invoqués pour ne pas en prendre.</p> <p><i>Alinéa 18(2)c)</i></p>	<p>NÉANT</p>

